



INTERNATIONAL Ascension Regatta

Du 13 Mai au 17 Mai 2026

Avis de Course

Lieu & Club organisateur :

Yachting Club Pointe Rouge MARSEILLE

Grade 4



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un concurrent ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre concurrent pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B et les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.2. Le règlement sportif 2025/2026 420-UNQUA
- 1.3. Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, chartes et Règles techniques et les Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition.
- 1.4. Les concurrents devront être en règle avec l'UNQUA 420 et présenter leur « Measurement Form »
- 1.5. En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles le 12/05/2026 sur le site internet du YCPR et sur le tableau officiel de l'événement au YCPR.
- 2.2. Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site du club organisateur au lien suivant : <https://www.ycpr.net/agenda.html>
- 3.2. A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un concurrent ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les concurrents.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1. Tous les concurrents en 420 devront obligatoirement fournir lors de leur inscription :
 - 4.1.1. Pour chaque concurrent, être en possession:
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - 4.1.2. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de



santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

4.1.3. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2. Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4.3. Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, sur le site de l'événement : <https://www.ycpr.net/agenda.html> jusqu'au 13/05/2026.

4.4. Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un concurrent doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5. Les confirmations d'inscription auront lieu dans l'algeco inscription tel que défini dans l'annexe A.

5. DROITS A PAYER

5.1. Les droits à payer sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 29/04/2026
420	180€

5.2. Aucune majoration aux droits à payer n'est prévue.

6. PUBLICITE

6.1. [DP] [NP] Les concurrents [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. FORMAT – SERIES QUALIFICATIVES ET SERIES FINALES

7.1. La compétition se fera selon les formats déterminés par la classe **420** et indiqués dans les IC en fonction des conditions météo.

8. PROGRAMME

8.1. Programme de l'événement

12/05/2026	16h-18h : confirmation d'inscriptions	Toutes les séries
13/05/2026	8h30-12h00 : confirmation d'inscriptions et jauge 10h30 : briefing coaches 11h00 : briefing coureurs 14h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes les séries
14/05/2026	9h30 : briefing coaches 11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes les séries
15/05/2026	9h30 : briefing coaches 11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes les séries
16/05/2026	9h30 : briefing coaches 11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes les séries
17/05/2026	9h30 : briefing coaches 11h : 1 ^{er} signal d'avertissement 15h30 : dernier signal d'avertissement possible 17h00 : remise des prix	Toutes les séries



8.2. Nombre de courses

Classe	Courses par jour
420	3

- 8.3. Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme.
- 8.4. L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue en 8.1 et pourra être sujet à changement la veille de chaque jour avant 20h ou par avenant le jour de l'épreuve 1h avant le début prévu de la course.
- 8.5. Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h30**.

9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

- 9.1. Les concurrents peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.2. [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10. LIEU

- 10.1. L'annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.
- 10.2. L'annexe B fournit la zone de course telle que définie dans le DSI

11. LES PARCOURS

- 11.1. Les Parcours sont définis dans les IC.

12. SYSTEME DE PENALITE

- 12.1. La RCV 44.1 s'applique.
- 12.2. Un jugement semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les IC.

13. CLASSEMENT

- 13.1. 4 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 13.2. Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de **son** plus mauvais score :
- 13.2.1. Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 13.2.2. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 14.1. [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par leur numéro d'immatriculation ainsi que l'identification du pilote.
- 14.2. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord l'armement de sécurité réglementaire.
- 14.3. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent en permanence porter un gilet de sauvetage adapté à leur poids, un dispositif de coupe circuit connecté au pilote tant que le moteur est en marche, une VHF fonctionnelle et chargée.
- 14.4. Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- 14.5. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 14.6. Les bateaux accompagnateurs doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.



15. EMPLACEMENT

- 15.1. [DP] [NP] Les concurrents doivent rester dans la zone leur a été attribuée pendant qu'ils sont à terre.

16. MATERIELS DE SECURITE

- 16.1. Les bateaux devront être en règle avec leurs règles de classe

17. PROTECTION DES DONNEES

- 17.1. **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 17.2. **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18. ETABLISSEMENT DES RISQUES

- 18.1. La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



19. PRIX

19.1. Les titres seront décernés sous réserve des minima d'inscrits(es) définis dans le tableau ci-dessous

Titre	Minima
Podium U19	3
Podium U17	3
1 ^{ère} équipage féminin U19	1
1 ^{ère} équipage féminin U17	1
1 ^{ère} équipage étranger	1

19.2. La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

19.3. Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrents de ou des délégations étrangères invité(e)s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un concurrent étranger était classé dans les trois premier(e)s des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions de France Elites seront décernés après avoir retiré des classements les concurrents étrangers sans recalcul des points.

20. SECURITE

20.1. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

21. ACCES AU SITE

21.1. Le site du International Ascension Regatta 2026 sera accessible aux concurrents et aux accompagnateurs à partir 12/05/2026.

21.2. Pour toute demande préalable à la compétition prévenir l'organisme d'accueil.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

22.1. Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : base@ycpr.net

ARBITRES DÉSIGNÉS

Présidents de comité de course : Thomas GIORGI
Président de Jury : Dominique GIORGI
Commissaire aux résultats : Thomas TALIANA

ANNEXE A – PLAN DU SITE





ANNEXE B – ZONE DE COURSE

